

## **Compte rendu du conseil d'école de Saint Exupéry 19 octobre 2021**

### **Présents:**

- Monsieur Le Maire et Madame Nespoulous, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et périscolaires,
- Les enseignants de l'école Saint Exupéry,
- L'éducatrice sportive,
- Les parents d'élèves élus A.I.P.E et FCPE.

### **Excusés:**

- Madame l'Inspectrice de l'Education nationale,
- Mmes Brunet, Gallois, Perreton, M Le Cornec

### **Préambule :**

- Les parents ont été élus le 8 octobre 2021, avec un taux de participation de 40 %, (uniquement par correspondance).

#### **1) L'année 2021/2022**

➤ La 14<sup>ème</sup> classe n'a pas été ouverte à la rentrée, malgré l'effectif de 364. L'école Gaillardet a accepté de prendre les nouveaux inscrits et des déménagements imprévus ont allégé l'effectif.

- L'école accueille 358 enfants répartis sur 13 classes comme suit:

- 3 CP à 24 ou 23 élèves: Mmes Alline, Chamard, Sekeres
- 3 CE1 à 29 élèves: Mmes Revez/Toupet, Cardoso, Zou
- 2 CE2 à 30, 29 élèves: M Collin, Mme Dupré
- 2 CM1 à 30 et 29 élèves : Mmes Bertrand-Peltier, Raffier
- 3 CM2 à 27 et 28 élèves : Mmes Collet, Tallec, M Tschaggeny
  
- la psychologue: Virginie Lamy,
- le maître E: Laurent Civil, accompagne les enfants en difficultés scolaires
- l'infirmière:
- 3 AESH
- une intervenante sport: Mme Bourret,
- 3 intervenants musique

- 5 classes d'étude, 6 en novembre avec les CP.

➤ LSU, le livret scolaire unique sera renseigné de manière numérique en janvier et juin. Les parents reçoivent un code personnel pour accéder au livret de l'enfant.

➤ Des parents s'interrogent sur l'ambiance des récréations. Mme Bertrand précise que les enseignants doivent très souvent intervenir auprès des élèves les plus jeunes pour des violences, des grossièretés.

➤ Intervention de Monsieur Civil Poste E  
Il intervient jusqu'à novembre à St Exupéry et Gaillardet.  
Ses interventions portent sur le français (décodage/encodage) et en math.  
En raison du protocole sanitaire, il intervient en co-intervention afin d'éviter les brassages et une fois avec un petit groupe afin de permettre la désinfection de la petite salle.

Il sera remplacé en novembre par Madame PHUNG, à mi-temps, à St Exupéry.

## **2) Les mesures sanitaires – Le protocole en cas d'accident**

➤ Depuis la rentrée, le cadre de fonctionnement est de niveau 2 (jaune)  
aération des salles – port du masque – lavage des mains – limitation du brassage par niveau – activités physiques adaptées

Ce qui se passe à St Exupéry :

Depuis l'an dernier, les enfants montent directement dans les classes, les grilles sont surveillées par les enseignants qui ferment à clé à 8h30, ou 13h40. Les adultes sont répartis dans les couloirs et escaliers.

A cette occasion, Mme Bertrand souligne que de très nombreux parents arrivent en retard le matin. C'est très gênant pour les enseignants de service et aussi très dommageable pour l'enfant retardataire.

Les salles sont aérées, le lavage des mains est effectif 4 fois par jour.

Les récréations se font en deux temps, en se calquant sur les groupes de cantine, cela évite le brassage des élèves et fluidifie un peu le lavage des mains.

Le temps de cantine est parfois un peu long. L'école travaille en étroite collaboration avec les services municipaux, les animateurs de cantine. Tout est fait au mieux pour respecter scrupuleusement les protocoles sanitaire et sécuritaire.

Le port du masque est bien respecté.

Les séances de sport au gymnase sont autorisées.

Les enseignants remercient les familles qui au moindre doute, garde leur enfant à la maison.

➤ A la demande des parents, Mme Bertrand précise que lorsqu'un enfant est blessé, il est soigné par les enseignants, si la blessure est légère. Sauf petit bobo, les parents sont aussitôt prévenus. En cas d'accident grave, c'est d'abord le SAMU qui donne la conduite à tenir.

A ce jour, deux accidents sont à déplorer : dents de lait qui ont bougé, un doigt cassé.

L'exercice incendie effectué 29 septembre : sortie de tous : 3mn.

### **3) Règlement intérieur**

Lecture du point n°6: présentation du pôle harcèlement mis en place par l'IEN, depuis 2019, auquel appartient Mme Bertrand et Mme Chamard désormais. Les objectifs principaux sont la sensibilisation, la prévention, la prise en charge.

Point N°4 : Mme Bertrand souligne qu'il est strictement interdit d'apporter des médicaments à l'école (sauf PAI), des objets dangereux, des sucettes et des téléphones portables et des montres connectées.

Elle précise également que la fin de la classe, soit 16h30, correspond à la fin de l'horaire d'enseignement. Les enfants ne peuvent donc pas être à la grille à 16h30 précises. Les élèves sont «rendus» à leurs parents et non «remis» comme en maternelle.

Le règlement est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

### **4) Coopérative scolaire**

Le bilan de la coopérative scolaire est présenté. La directrice explique qu'une somme d'environ 10 000 euros est à retirer du montant total. Il s'agit en effet, de la subvention municipale pour les classes de neige qui n'ont pas eu lieu en 2019, en raison du confinement. Les enseignants demandent à M. le Maire, si cette somme pourrait être utilisée, pour des projets sans nuitée comme par exemple : Paris d'enfant (4 jours à Paris, visite de monuments, ou musées avec participation à des ateliers).

M. Le Maire est d'accord pour prendre en compte cette demande et attend de recevoir le projet pour apporter une réponse.

Cette coopérative permet à l'école d'investir dans les projets d'école, mais également dans les projets de vie de classe.  
L'argent est réparti équitablement par classe, au prorata du nombre d'élèves.  
Les comptes ont été vérifiés, le quitus signé.

Actuellement, nous disposons donc d'une somme de 14 000 euros qui sera utilisée dans l'année soit pour le projet fresque, en cours d'étude et en attente de validation, soit pour financer les sorties que l'on espère réaliser en fin d'année scolaire.

### **5) Projets et événements de l'année**

- La mission première des enseignants est d'apprendre aux enfants à lire, écrire, compter, vivre ensemble,...sujet d'actualité.
- Nous travaillons sur un projet fresque, projet pour tous les enfants de l'école.
- Si la situation sanitaire le permet, nous organiserons un loto le 7 janvier 2022.
- Actuellement, nous avons déjà rencontré M Derveaux, pour préparer la course solidaire pour l'association mada M'iza en avril, mai prochain.  
La présidente rencontrera les enfants en janvier pour assurer le lien.
- Participation de tous les enfants à « Paris 2024 »
- Nous envisageons de faire des olympiades en juin et prévoyons éventuellement des spectacles au centre culturel.

Toutefois, seules trois dates sont proposées pour 21 classes, compte-tenu des contraintes liées aux élections présidentielles et législatives qui bloquent la salle durant plusieurs semaines, et ce, en raison des bureaux de vote qui y sont installés.

### **6) Les travaux effectués pendant les congés d'été.**

- Mise en peinture de la classe de CE1
  - Changement de 4 TNI : dimensions réduites
- Est-il possible de ne pas recommander les mêmes pour les prochains ?
- Changement des disques durs de trois ordinateurs, sans prévenir, sans faire de sauvegarde, ce qui a entraîné la perte de toutes les données, des documents préparés par les enseignants.  
fort mécontentement des enseignants.
  - Modification du portail donnant sur le parc, dont l'ouverture ne peut se faire totalement ce qui ne facilite pas la sortie des enfants.

### **7) Travaux aux abords de l'école**

Une opération de construction de 36 logements est prévue dans la rue Alexopoulos. La démolition est programmée en avril, pendant les congés scolaires.

Les entreprises sont informées des précautions à prendre en raison de la proximité des écoles (arrêtés municipaux).

### **8) Prévisions du nombre de familles**

Monsieur le Maire annonce la réalisation de 300 logements et pensent que les deux prochaines années scolaires seront difficiles en raison des hausses des effectifs.

Il sera possible d'accueillir de nouvelles classes dans la salle informatique, la salle de musique ou éventuellement dans des Algécos.

### **9) Accès au compte rendu**

Ce compte- rendu est consultable sur le site internet de la mairie :

[www.ville-le-plessis-bouchard.fr](http://www.ville-le-plessis-bouchard.fr)

le site de l'école :

[www.ec-saintexupery-plessisbouchard.ac-versailles.fr](http://www.ec-saintexupery-plessisbouchard.ac-versailles.fr)

et sera également affiché à la porte de l'école.